



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1503-16

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1503-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE**

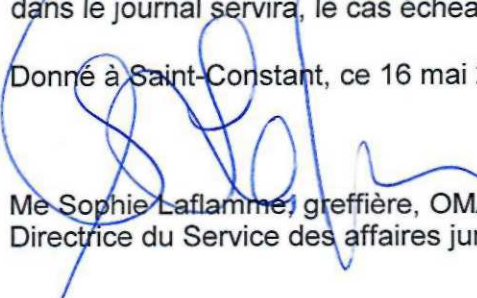
AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 10 mai 2016, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1503-16 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 afin d'ajouter l'usage "Service de lutte contre l'incendie provincial et local" comme usage spécifique permis dans la zone P-1.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier la grilles des usages, des normes et des dimensions de terrain en annexe A du règlement de zonage de la Ville de Saint-Constant numéro 960-96 applicable à la zone publique P-1 par l'ajout de l'usage « Service de lutte contre l'incendie provincial et local (Service public classe A) » à titre d'usage spécifique permis.

Le présent projet de règlement concerne la zone publique P-1, laquelle est montrée au croquis ci-dessous :

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 16 mai 2016.



Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe